

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Approbation des comptes de gestion 2016 (Commune, Assainissement, Lotissement de Jouvence, Centre Communal d'Action Sociale) dressés par Mme Gisèle Kapfer, comptable du 01/01/2016 au 01/01/2017, et Mme Armelle DUFROU, comptable du 02/01/2017 au 01/03/2017

Approuvés à l'unanimité.

Comptes administratifs 2016 (Commune, Assainissement, Lotissement de Jouvence, Centre Communal d'Action Sociale)

Approuvés à l'unanimité.

Commune

Section de fonctionnement

Dépenses	223 041.39 €
Recettes	<u>488 452.03 €</u> (dont excédent fin ex 2015 reporté : + 203 422.57 €)
Résultat	+ 265 410.64 €

Section d'investissement

Dépenses	209 601.80 €
Recettes	<u>74 632.95 €</u> (dont excédent fin ex 2015 reporté : + 35 015.98 €)
Résultat	-134 968.85 €

Résultat global de clôture : + 130 441.79 €

Restes à réaliser dépenses :	- 116 046.86 €
Restes à réaliser recettes :	+ 67 139.00 €

Résultat global de clôture (y compris RAR) : + 81 533.93 €

Assainissement

Section d'investissement

Dépenses	23 237.63 € (dont déficit fin ex 2015 : - 8 018.00 €)
Recettes	<u>14 772.87 €</u>
Résultat	- 8 464.76 €

Section d'exploitation

Dépenses	11 231.02 €
Recettes	<u>19 695.78 €</u>
Résultat	+ 8 464.76 €

Résultat global de clôture : 0 €

Lotissement de Jouvence

Section de fonctionnement

Dépenses	55 352.76 €
Recettes	<u>55 352.76 €</u>
Résultat	0.00 €

Section d'investissement

Dépenses	55 352.76 €
Recettes	<u>55 352.76 €</u>
Résultat	0.00 €

Résultat global de clôture : 0.00 €

Centre communal d'action sociale

Section de fonctionnement

Dépenses	891.60 €
Recettes	<u>1 807.42 €</u> (dont excédent fin ex 2015 reporté : + 1 503.42 €)
Résultat	+ 915.82 €

Section d'investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	<u>2 216.20 €</u> (dont excédent fin ex 2015 reporté : + 2 216.20 €)
Résultat	+ 2 216.20 €

Résultat global de clôture : + 3 132.02 €

Participation de la commune de Fontaine-Couverte aux charges de fonctionnement de l'école privée « La Providence » de La Guerche de Bretagne Année scolaire 2016/2017

pour 7 élèves en maternelle, soit 4 347 €,
pour 11 élèves en élémentaire, soit 4 400 €.

Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de La Guerche de Bretagne - Année scolaire 2016/2017

Pour 2 enfants en maternelle, soit 2 442 €
Pour 4 enfants en élémentaire, soit 1 884 €.

Fixation des indemnités de fonctions du maire et des adjoints

L'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonctions est passé de 1015 à 1022 (Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017). Or les indemnités de fonctions des élus sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, c'est le cas de la commune, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue au 01 janvier 2018 (1022 sera remplacé par 1027). Le conseil municipal fixe donc les indemnités des élus comme suit :

- Maire : 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Adjoint : 4.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le 27 mars 2017

Le Maire,